

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC

IDR : un tricentenaire qui commence bien mal !

Sans vouloir savoir ce qui va se passer à la fin de ce siècle, nous aimerions bien, nous, agents de la CDC pouvoir savoir ce qui va se passer au-delà de l'année 2017??!!

Les éléments obtenus lors du CT extraordinaire qui a eu lieu le 10 mars dernier, sont d'une telle gravité, qu'ils pourraient avoir des incidences difficilement supportables sur la vie à la CDC si des solutions ne sont pas trouvées très vite.

Les départs en retraite massifs en 2017, non prévus, de plus de 400 agents vont avoir de graves incidences sur l'organisation du travail, des répercussions financières dramatiques pour nos collègues qui doivent partir dans les 5 prochaines années et quant aux plus jeunes qui ne sont plus sur de rien quand à leur retraite, ils ne pourraient même plus compter sur la stabilité administrative, financière etc,etc à laquelle la Caisse des Dépôts les avait habitués.

La CFTC ne donne pas cher, non plus, de l'avenir de l'accord « mobilité » si les incitations financières mises en place jusque là n'existent plus ...

Pour la CFTC, et sans que cela relève du vœu pieux, il est primordial que la direction et les organisations syndicales se mettent autour d'une table afin d'acter par un accord les solutions concrètes de substitutions à l'IDR pour l'année 2018 (et les suivantes) négociées avec les organisations syndicales.

Malgré un rapport à charge de la cour des comptes et sans pour autant être de l'ordre du miracle, la CFTC sait pertinemment qu'il est encore possible de continuer à faire vivre ensemble les 2 grands statuts qui existent à la CDC et en fait sa richesse.

Contrairement à ce que laisse penser certains tracts syndicaux (nous pourrions nous demander pourquoi si nous en avons le temps...?) la CFTC est bien présente à chaque intersyndicale .

À chaque fois qu'il s'agira de défendre les droits des personnels, la CFTC sera là.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT

Compte personnel d'activité CPA

Le compte d'engagement citoyen (CEC), partie intégrante du CPA et encore imparfait, permet cependant sous certaines conditions de valoriser les activités bénévoles et volontaires : **consacrer du temps aux autres est aujourd'hui reconnu et comptabilisé dans le parcours professionnel .**

Ce nouveau dispositif qui recense les activités volontaires permet de bénéficier de 20 heures forfaitaires de formation par an et par activité, sont concernées : le service civique, la réserve militaire ou sanitaire, le volontariat dans l'armée, encadrer des bénévoles, siéger au sein du conseil d'administration d'une association, ou être maître d'apprentissage par exemple.

A l'exception des activités de bénévolat associatif, si vous remplissez les conditions pour être bénéficiaire de droits CEC, l'organisme compétent va vous déclarer auprès de la Caisse des dépôts. Les premières alimentations automatisées auront lieu début 2018 au titre des activités 2017. Ces heures s'ajoutent à celles acquises dans le cadre de l'activité professionnelle (24 heures par an).

Pour en savoir plus : www.moncompteactivite.gouv.fr

MSG : places en crèche, logements, prêts :

Crèche : 36 nouveaux berceaux attribués. L'ensemble des prestataires conventionnées avec la MSG couvrent désormais la quasi-totalité du territoire.

Logements : Les bailleurs sociaux avec lesquels travaille la MSG renforcent leurs règles d'attribution pour respecter la législation en vigueur. Il n'en demeure pas moins que les personnels de la MSG sont à votre service pour trouver des solutions et sensibles à toutes les situations particulières. La CFTC vous rappelle qu'aucune demande n'est classée sans suite sans l'accord de l'intéressé mais n'oubliez pas chaque année de répondre aux demandes de documents de la MSG (avis d'imposition, situation familiale...). Une enquête sera diligentée dans le second trimestre 2017 auprès des agents Bordelais afin de vérifier les besoins qui pourraient naître du futur déménagements de la CDC.

Prêts : Une nouvelle offre de prêts (+ assurance + cautionnement) va être proposée par la MSG et mise en ligne dès le 1^{er} mai 2017. La mise à jour de l'ensemble des conditions particulières et générales ont demandé un travail important de la part des équipes dédiées aux prêts et vont profondément modifier les documents associés aux prêts. Parmi les nouveautés, un prêt à la consommation destiné aux retraités peut être attribué par la MSG à l'ensemble des agents retraités. Ce prêt d'un montant pouvant atteindre 10 000€, sans intérêt, pour une durée de 8 ans maximum est instruit par les assistantes sociales sans pour autant avoir besoin d'avoir un caractère « social ».

Des départs en retraite...un nouveau conseil syndical, mais toujours une équipe à l'écoute de TOUS les personnels

Présidente: Sylvie Rathier Rieder
Secrétaire Générale: Valérie Ruba Couthier
Trésorier : Dominique Roger
Trésorière adjointe : Laurence Disdet

Membres du Conseil :

Hélène Casagrande
François Darnet
Martine Evrard
Valérie Gonthier
Françoise Hamard
Aline Veron



Contacts par mail : syndicatcftcpubic@caissedesdepots.fr

Ou par téléphone : 06 66 46 11 52